

» M. Chéron de Villers, le locataire de l'appartement, se lève à cet appel, mais avant qu'il ait pu se rendre dans la salle à manger, le voleur, doublement effrayé par la résistance de la servante et par le bruit de la sonnette, avait rapidement descendu l'escalier et rejoint les complices qui l'avaient précédé dans sa fuite. Une plainte a été portée à la police, qui a commencé immédiatement une enquête qui, nous l'espérons aboutira à la découverte des coupables.

— M. A. Déjardin, ancien préparateur de l'École de chimie de Paris, qui était venu, dit le *Salut public* de Lyon, passer quelques jours dans notre ville, où se trouve sa famille, faisait, vendredi, des expériences, lorsqu'un cylindre de plomb éclata avec un bruit affreux, brisant de ses éclats les meubles et les vitres.

Le père et la mère de M. Déjardin ont été légèrement atteints, mais sans que les blessures offrent de la gravité. Il n'en est malheureusement pas ainsi de M. Déjardin : un morceau de cylindre brisé lui a fracturé la cuisse. L'amputation a dû être pratiquée, et l'état du malade est des plus alarmants.

— On lit dans l'*Union du Mans* :

« Dimanche, dans l'après-midi, un de ces accidents qui impressionnent toujours douloureusement le public, l'ensevelissement d'un homme dans un puits par suite d'un éboulement, a eu lieu chez le sieur Dubois, demeurant route de Laval, de l'autre côté du chemin de fer.

Le nommé Jean Gallot avait consenti, moyennant un salaire de 5 à 5 fr., à curer ce puits, quoiqu'il manquât des connaissances nécessaires pour faire cette besogne. Son imprudence lui a été fatale. Ce puits a une profondeur de 75 pieds ; dans sa partie supérieure, 40 pieds de bâtisse environ reposant sur un roc solide au-dessous duquel se trouve une couche de sable ; c'est de cette couche de sable qu'est parti l'éboulement qui a couvert le malheureux ouvrier pendant qu'il travaillait dans le fond du puits.

» Aussitôt que cet événement a été connu, les autorités se sont portées sur les lieux avec MM. les ingénieurs Capella et Martin, les puisatiers Tansorier et Maulny, et M. Samson fils, charpentier. M. le général commandant le département a fait mettre à la disposition de MM. les ingénieurs quatre-vingts chasseurs du régiment pour aider les travailleurs fournis par la mairie, et le sauvetage a commencé immédiatement, entouré de toutes les mesures de précaution que la prudence conseille en pareil cas pour éviter de nouveaux malheurs.

» Hier, à midi, on n'avait encore retiré que dix pieds de sable environ, et il devait encore rester à peu près 23 à 24 sur la tête de Jean-Marie, qui, selon toute probabilité, a été tué par l'éboulement. On présume qu'on arrivera à lui, aujourd'hui mardi, dans la journée.

» On signale le dévouement et l'intelligence dont les puisatiers Tansorier et Maulny font preuve dans cette pénible circonstance.

» M. le maire du Mans et M. d'Espaulart, adjoint ; M. le conseiller de préfecture Bidault, M. le procureur impérial, MM. les commissaires de police, MM. Darcy, architecte, et Sevin, agent-voyer de la ville, sont constamment sur les lieux, veillant à ce qu'il ne manque rien aux travailleurs, et contribuant par leur exemple à imprimer de l'activité aux travaux.

» P. S. Ce matin, vers les huit heures, il restait encore à déblayer trois à quatre mètres de terrain ; les travaux seront terminés dans l'après-midi. Rien n'indiquait que la malheureuse victime de cet éboulement fût encore en vie. ?

— Le *Courrier des Etats-Unis* nous montre, dans la table suivante, la manière dont se font les citoyens à New-York :

« L'approche de l'élection présidentielle a donné une impulsion énorme à la fabrique de citoyens américains devant la cour des « Common-Pleas. » Depuis quelque temps, les abords en sont assés par une foule compacte et impatientie dont les intonations de voix et les accentuations de phrases dénotent nettement l'origine. Ce ne sont guère qu'Allemands et Irlandais.

» Trois juges sont là en fonctions pour proclamer le « *d'gus est intrare*, » et c'est à peine s'ils peuvent suffire à leur besogne. Aussi les interrogatoires préliminaires et les formules de vérification de titres, varient-ils très-peu. C'est devenu une sorte de routine éternellement renouvelée.

» Les aspirants se présente à tour de rôle, chacun avec son témoin auquel le juge adresse la question sacramentelle :

— Connaissez-vous cet homme ?

— Si je le connais, Votre Honneur ! je le crois fichtre bien, sauf votre respect.

— Et depuis combien de temps ?

— Depuis au moins sept ans, ou : il y aura huit ans à la Saint-Patrick.

— Où cela ?

— Où ? à New-York donc, et pas ailleurs, je vous prie de croire. Car comment l'aurais-je connu ailleurs, puisque depuis neuf ans...

— Vous disiez sept ?

— Bon, c'est sept que je voulais dire ; depuis sept ans, il n'est pas même sorti de la ville. Même que je n'ai jamais pu le rencontrer de ma vie de l'autre côté de la rivière, pour trinquer avec lui.

— Est-ce un homme respectable ?

— Respectable ? Votre Honneur ! Dieu vous bénisse ! Il n'y en a pas de plus respectable dans les Etats, même sur le fauteuil d'un juge, parlant par révérence.

» Ainsi, c'est un honnête homme ?

— Honnête comme vous et moi, Votre Hon-

neur ; (Le juge paraît peu flatté du communisme de la comparaison.) Et obligeant ; il ne ferait point de tort à un enfant qui vient de naître, ni à une grande personne non plus. A preuve qu'il m'a obligé dans le besoin. Entre amis, vous savez... aussi, j'en rendrais témoignage devant le père Eternel, s'il le fallait. Figurez-vous, Votre Honneur, que ma femme, venait d'accoucher de son huitième...

» Le juge. — C'est bien ! c'est bon ! En voilà assez sur votre femme. Vous dites donc que vous connaissez Patrick Mac-Shee ici présent, et qu'il est en outre à votre connaissance...

— Dieu damne mon âme si ce n'est pas en effet à ma connaissance...

— Parlez plus respectueusement devant la cour, ou je vous fais flanquer dehors.

» Le bon Dieu bénisse Votre Honneur et tous les siens. Patric n'a jamais mis les pieds hors de New-York depuis sept ans que je le connais. Voilà ce que je peux dire, et si quelque gredin, dit le contraire, que le diable...

— Silence ; en voilà assez.

» John O'Flannaghan se retire satisfait de son éloquence, et fier d'avoir coopéré à la création d'un nouveau citoyen. Peut-être dans une heure reparaitra-t-il devant le juge avec Mac-Shee. Mais alors les rôles seront intervertis et c'est O'Flannaghan qui deviendra citoyen lui-même, grâce au témoignage de celui pour qui il a témoigné déjà. — Passe moi la rhubarbe et je te passerai le sené.

» Patrick et John jurent leurs grands dieux que ce n'est pas pour Fillmore ni aucun de ces *know-nothings* qu'ils ont l'intention d'étrangler leur droit de vote. Ils hésitaient entre Buchanan et Frémont, lorsqu'ils virent passer, vendredi soir, les processions de démocrates. Sur plusieurs lanternes étaient écrits ces mots : NO MAINE LAW.

Cet argument a touché les deux adeptes, et tranché la question de leurs préférences : — Hurrah ! for Buck and Breck !

— Un habile artisan des Etats-Unis, M. Berdan, a fait construire, à Brooklyn, un four colossal destiné à une immense boulangerie. La chambre de ce four a 20 pieds anglais de haut, 18 de long, et 8 de large ; elle est chauffée de façon que l'on puisse régler le degré de chaleur et le maintenir invariable. 16 chariots plats, de 3 pieds sur 5, dont le plancher est en briques réfractaires, descendent, chargés de pains, lentement dans le four, pendant qu'un nombre égal d'autres chariots suivent, au contraire, un mouvement ascensionnel. Chaque chariot vient se présenter à son tour à une porte qui s'ouvre d'elle-même, livre passage et se referme immédiatement. Une minute suffit pour enlever les pains cuits du chariot, et pour le recharger de pains à l'état de pâte ; après quoi, le chariot se présente à une autre ouverture, qui donne accès dans l'intérieur. Le mouvement de rotation dure vingt minutes environ.

Les avantages qui résultent de ce système de cuisson, en supposant que le four fonctionne continuellement, sont 1° qu'on peut y panifier 500 barils de farines en 24 heures ; 2° qu'il en résulte pour les pains une augmentation de poids ; 3° que le pain y gagne en qualité, parce que l'atmosphère intérieure est constamment saturée par les émanations humides de la pâte, émanations qui contribuent à conserver au pain tout son arôme.

Le seul problème que M. Berdan n'ait pas résolu, c'est celui qui conduirait à remplacer l'action du pétrin, action la plus pénible et la plus dispendieuse de la boulangerie, par un procédé mécanique quelconque, en rapport avec le mouvement industriel de notre époque.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un nommé B..., originaire d'Italie, établi fontainier dans le quartier de la Bourse, avait été signalé il y a quelque temps au chef du service de sûreté comme étant en relation avec des malfaiteurs, auxquels il achetait à vil prix le produit de leurs vols ; dès lors, des mesures furent prises pour le surprendre en flagrant délit. B..., comme on le comprend, s'entourait des précautions les plus minutieuses pour se livrer à son commerce illicite ; déjà d'un âge avancé, il avait acquis une grande expérience dans ces sortes d'affaires ; sa vigilance ne s'endormait pas, et les ruses qu'il déployait surent pendant plusieurs jours dépister les agents, mais la persévérance et l'habileté de ceux-ci triomphèrent dans cette lutte, et la sagacité de B... fut mise en défaut.

» Surpris, avant-hier, par les agents, au moment où il achetait à deux individus le produit d'un vol, B... fut immédiatement arrêté, ainsi que les deux voleurs ; on mit également en état d'arrestation un nommé T., demeurant avec B., et se disant son associé ; puis, une surveillance fut établie dans leur domicile, et, avant la fin de la même journée, cinq autres individus, qui s'étaient présentés pour vendre différents objets provenant de mauvaise source, avaient encore été arrêtés et consignés dans un poste pour être mis à la disposition du commissaire de police des Marchés, devant lequel ils ont été conduits hier. Le commissaire de police se transporta ensuite au domicile de B. pour y faire une perquisition. Il serait difficile de se faire une idée de la quantité et surtout de la variété des objets que l'on trouva entassés dans le magasin de B. C'étaient du linge de lit et de table marqué à toutes sortes d'initiales, de l'argenterie, du vermeil, des montres en or et en argent, des chaînes, des bijoux de toute nature, des pièces de toile et de mousseline, des candélabres en bronze, plusieurs jolies pendules en palissandre, avec sujets, dont un représentait Socrate ; puis,

un grand nombre d'outils à l'usage de toutes les professions, des ustensiles de cuisine en cuivre, des balles de calibre, des capsules de guerre, et enfin, par-ci, par-là, dans des recoins de ce bazar, on découvrit des billets de banque, des rouleaux d'or et d'argent. On réunit ainsi une somme de près de 4,000 fr.

» Un des agents qui assistaient le commissaire de police dans la perquisition, découvrit, dans le double fond d'une armoire à secret, un certain nombre de médailles en argent ; quelques-unes sont d'un très-grand module et pèsent près de 500 grammes, les autres sont un peu moins grandes. Ces médailles sont toutes à l'effigie du roi Louis XIV, le revers rappelle un événement fameux ou la construction d'un monument de l'époque.

» On se rappelle qu'en 1831, d'audacieux malfaiteurs pénétrèrent dans la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans l'intérieur de la bibliothèque impériale, (alors bibliothèque royale), de la rue Richelieu, et qu'ils dévalisèrent presque complètement le musée des médailles qui s'y trouvait. Le principal auteur de ce vol, nommé Frossart, fut arrêté et condamné aux travaux forcés à perpétuité, il est mort au bagne. On retrouva, à l'époque, dans différents endroits, et jusque dans la Seine, près le pont des Arts, une certaine quantité de médailles soustraites, mais un grand nombre ne fut pas retrouvé. Or, il résulte des vérifications qui viennent d'être faites, que les médailles découvertes chez le nommé B..., appartenant à la bibliothèque impériale et qu'elles faisaient partie de celles qui ont été volées en 1831. On ignore encore, jusqu'à présent, comment ces médailles se trouvaient en la possession de B..., et lui-même prétend ne pas le savoir non plus ; il a même feint le plus grand étonnement lorsqu'on les a trouvées. En attendant, tous les individus, au nombre de neuf, arrêtés dans cette affaire, ont été écroués au dépôt de la préfecture, à la disposition du parquet.

— On lit dans le *Journal de Châlons-sur-Saône* :

« Il y a quelques semaines, un cavalier atar-de regagnait sa demeure en pressant le pas de sa monture sur une route bordée de grands bois dans les environs de Chalon, quand un homme de haute taille et à figure sinistre, paraissant sortir d'un fossé, vint se placer au milieu du chemin en faisant mine de vouloir barrer le passage ; le cavalier crut à une attaque, et n'ayant ni armes ni cravache pour le repousser, il avait déjà enlevé son cheval et allait passer sur le corps à cet audacieux agresseur, quand celui-ci, ouvrant une mauvaise vareuse, présenta un bras mutilé, en demandant l'aumône d'une voix moins lamentable que menaçante. — Ce n'est ni l'heure ni le lieu, dit le cavalier ; d'ailleurs, vous vous y prenez de façon à vous faire écraser plutôt que secourir. — Monsieur, ayez pitié d'un malheureux ouvrier mécanicien qui a eu le bras coupé dans une machine et qu'on a renvoyé de l'atelier comme on se défait d'une bête devenue inutile. — Avez-vous un passeport ? — Voici mes papiers. — Mais vous n'êtes point ouvrier mécanicien, puisqu'on vous désigne ici comme artiste dramatique... chanteur... D'ailleurs, ajouta le cavalier qui avait mis pied à terre après avoir examiné avec une attention mêlée de surprise les traits du vagabond, ne n'est pas dans une machine que vous avez eu le bras coupé... — Je vous assure... — Vous avez été figurant dans un des théâtres du boulevard à Paris... — Oui... — Vous étiez en 1848 avec les insurgés derrière les barricades du faubourg du Temple... — C'est vrai... Le 24 ou 25 juin, vous avez reçu un coup de feu qui vous a labouré la poitrine et fracturé le coude. — Comment savez-vous ?... — Vous avez été ramassé mourant derrière la barricade prise d'assaut par la garde nationale, et porté à une ambulance où on a extrait de votre bras la balle qui vous avait si grièvement blessé. — Tout cela est vrai.

» Le lendemain vous entriez à l'Hôtel-Dieu dans le service de chirurgie du professeur B..., et huit jours après on vous coupait le bras. — Mais pour connaître tous ces détails, vous étiez donc présent ? — C'est moi qui vous ai ramassé et fait transporter de la barricade à l'ambulance ; là, j'ai pratiqué l'extraction du projectile, et après cette petite opération, je vous ai fait entrer à l'Hôtel-Dieu, où j'étais un des aides qui assistaient B... pendant l'amputation de votre membre ; c'est grâce à la pitié que vous avez su inspirer à ce grand chirurgien que vous avez échappé aux poursuites que vous aviez encourues. Ne cherchez donc plus à tromper la commisération publique en accusant l'industrie et les machines qu'elle emploie d'une mutilation qui a été la seule punition, et vous devez vous en estimer heureux, du crime que vous avez commis en vous armant contre la société.

» Pensant, et avec raison, qu'une aumône serait encore mieux accueillie qu'un sermon, le cavalier vida sa bourse dans l'unique main de son client (Dieu le préserve d'en avoir beaucoup de pareils), et allégé d'autant, il sauta à cheval et partit au galop, n'ayant plus rien à craindre des voleurs de grands chemins.

» Nous pouvons garantir l'authenticité de cette anecdote ; une sage réserve, on le comprend, nous commande de taire le nom du médecin qui a fait cette singulière rencontre.

— Une correspondance particulière adressée de New-York au journal de Bordeaux la *Gironde*, contient une protestation contre la falsification des vins d'Europe dans ce pays. Nos lecteurs pourront se convaincre, en la lisant, qu'on boit du mauvais vin ailleurs qu'à Paris, et, ce qui

n'est pas moins curieux, grâce aux mêmes procédés.

« Le commerce des vins est un repaire de fraudeurs éhontés, combinant la falsification française avec l'impunité américaine. Jamais on n'a vu nomenclature plus fantastique de crûs qui n'ont jamais existé, de vignette de châteaux médocains à bâtir et de noms de propriétaires qui pourront peut-être le devenir. Le plus mauvais vin blanc de l'Entre-deux-Mers est de l'Yquem-Sauterne, et le Saint-Julien est le manteau générique qui abrite la plus infâme drogue que l'on puisse boire.

» Comment pour-ait-il en être autrement ? Pour 2 dollars et 2 sh. (11 fr. 50 c.), on vend 12 bouteilles de vin prétendu Saint-Julien, Margaux, Valence ou Saint-Emilion, avec de superbes étiquettes, des bouchons de longueur, des capsules ; le tout enfermé dans un papier doré, puis dans une caisse surchargée d'hieroglyphes. L'Américain achète l'apparence et se trouve satisfait.

» A tous les degrés de qualité et de prix, la fourberie est à peu près la même, à cette différence qu'elles n'atteint que la bourse quand il s'agit de prix élevés, et donne au moins du jus de la vigne plus ou moins médiocre. Il n'est pas même possible de s'en rapporter aux estampes à feu des pièces elles-mêmes, car les barriques vides sont fort recherchées suivant leurs marques comme les caisses et même les capsules non avariées. Pour en donner un exemple, nous avons vu vendre 10 dollars (50 fr.) une pipe vide qui portait la marque indélébile d'Otard-Dupuy ; 4 shellings (2 fr. 50 c.) une caisse de Château-Laffite en bon état de conservation.

» Comme nous le disions, à ce tripotage universel, il y a quelques exceptions honorables, on peut, avec beaucoup d'argent et en plaçant bien sa confiance, se procurer de bons vins ; mais c'est tellement rare qu'il est reconnu qu'il n'y a pas de marché au monde où il se consomme de plus détestables liquides et où la contrefaçon marche la tête plus haute.

— Un double assassinat, dont les détails manquent encore, a été commis dimanche dans la soirée à Martignes, près de Marseille. Il paraîtrait que deux hommes s'étant pris de querelle dans une auberge, en vinrent à un tel degré d'exaspération, que l'un des deux fut tué par son adversaire à qui un des amis de la première victime fit à son tour subir le même sort. A la suite de ce double crime, la gendarmerie des Martignes qui s'était portée sur les lieux, a procédé à l'arrestation de plusieurs personnes.

— Au moment où l'on fume les terres (nous signalerons les propriétés fertilisantes de certaines substances qui, malheureusement, sont trop souvent perdues. Nous résumons ici les observations des agriculteurs praticiens.

Les cendres de bois sont précieuses comme amendement calcaire ; elles conviennent aux terrains argileux, et dans les sols humides bien égouttés. La production des grains est favorisée par le phosphate de chaux qu'elles contiennent en grande quantité. 20 à 30 hectolitres suffisent pour amender un hectare.

Les os moulus (à l'aide de certaines machines), contenant aussi beaucoup de phosphate de chaux, sont employés dans toutes les circonstances où l'on se sert de cendres. Il est bon même de mélanger os et cendres afin de développer le principe fertilisant qui domine dans leur composition.

Les plumes d'oiseaux servent aussi d'engrais, notamment pour la culture des chanvres de la Romagne. En Alsace, on les répand en ligne avec la semence. On consacre 35 à 40 hectolitres de ces rebuts de l'industrie à l'engrais d'un hectare de froment. MM. Boussingault et Payen, ayant trouvé que cet engrais renferme au moins 15 % d'azote, prétendent qu'il suffit d'en employer 780 kilogr. environ par hectare.

La scorie de bois est un engrais pauvre en azote ; elle agit, mais faiblement, sur les terres fortes ou calcaires.

ANNUAIRE de l'arrondissement de Lille pour 1857

Cette publication, faite avec le plus grand soin, et confiée aux presses de M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur à Lille, formera un beau volume grand in-8°, format Charpentier, de 550 à 400 pages, et sera distribuée dans le courant de décembre. — Prix, pour les souscripteurs, 5 fr. 50 c. broché, et 4 fr. cartonné ; pour les non-souscripteurs, 4 fr. et 4 fr. 50 c.

S'adresser, pour souscriptions, rectifications et annonces, à l'éditeur, à M. Ravet-Anceau, rue Esquermoise, 9 fond de la cour.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilogramme	33c
Pain de 2.° qualité, idem	37/50
Pain blanc, idem	42c
Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr.	7c
Les huit pains	52c

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.